



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Beaver Creek Institution - various	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-172338/A	Date 2016-12-21
Client Reference No. - N° de référence du client R.045086.002	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWL-039-2257
File No. - N° de dossier PWL-6-39140 (039)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-12	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hassell, Bob	Buyer Id - Id de l'acheteur pw1039
Telephone No. - N° de téléphone (416) 590-8270 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Correctional Services Canada Beaver Creek Institution Beaver Creek Gravenhurst, ON P1P 1W9	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP14

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2016-04-04. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Conformément aux clauses IG07 des instructions générales R2710T, vous devriez dresser, au moyen de l'Annexe C, la liste des sous-traitants chargés des travaux dont la valeur équivaut à moins 20 % du prix soumissionné et soumettre le tout à la date de clôture de la demande de soumissions.

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2016-04-19-00-fra.html>

AJOUT D'UNE CLAUSE ÉVALUATION DU RENDEMENT - CONTRAT

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS04 de l'ajout d'un paragraphe à la clause R2810D.

AJOUT DE TERMINOLOGIE

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS05 de l'ajout de terminologie à la clause R2810D.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Introduction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite optionnelle des lieux
IP05	Livraison des soumissions
IP06	Révision des soumissions
IP07	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP08	Établissement de la soumission
IP09	Fonds insuffisants
IP10	Compte rendu
IP11	Période de validité des soumissions
IP12	Documents de construction
IP13	Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
IP14	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents
CS02	Limitation de la responsabilité
CS03	Condition d'assurance
CS04	Évaluation du rendement – contrat
CS05	Interprétation

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-172338/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw039

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.045086.002

File No. - N° du dossier
PWL-6-39140

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

APPENDICE 1 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 2 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 3 FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE C LISTE DES SOUS-TRAITANTS

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète se rapportant à l'IP05 "Livraison des soumissions".

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1. a. Appel d'offres - Page 1;
b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
e. Dessins et devis;
f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Une visite facultative des lieux se déroulera le 6 janvier 2017 à 10 h. On encourage fortement les soumissionnaires à y participer. Les entrepreneurs intéressés qui souhaitent participer à la visite doivent

transmettre par écrit les noms des participants. Ils doivent communiquer avec l'agent de négociation des contrats, Bob Hassell, par téléphone, au numéro 416-590-8270, ou par courriel, à l'adresse bob.hassell@tpsgc.gc.ca, pour confirmer leur participation. Ils doivent se présenter à l'immeuble des finances et des libérations conditionnelles de l'établissement de Beaver Creek de Service correctionnel Canada au 2000, avenue Beaver Creek, Gravenhurst (Ontario) P1P 1Y2. Un avis doit être transmis à Bob Hassell 48 heures avant la visite facultative des lieux, comme il a été demandé par Service correctionnel Canada.

Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Ces derniers pourront tout de même présenter une soumission. Toute précision ou modification apportée à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera incluse à titre de modification à la demande de soumissions.

IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes ». Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATION;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) ainsi que la garantie de soumission si applicable doivent être jointes et cachetées dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacés par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisée en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir au bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 2 – PRIX RÉVISÉ;
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec/ou de pointage. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
3. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1

IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP09 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP10 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 de l'IP12 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP12 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de [\(Inscrire le montant\)](#), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP13 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées (Annexe B) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'Annexe B.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'Annexe B.

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrèés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP14 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
[Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL)

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes [Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra)

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle
<Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEU DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a. en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b. en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.

- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) **Période d'assurance**

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) **Preuve d'assurance**

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) **Indemnités d'assurance**

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) **Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS04 ÉVALUATION DU RENDEMENT CONTRAT

La Condition générale CG1.22 est ajouté à la clause R2810D

1. Les entrepreneurs doivent prendre note que le rendement de l'entrepreneur pendant et après la prestation des services sera évalué par le Canada. L'évaluation sera basée sur les critères suivants:
 - a. qualité des travaux exécutés.
 - b. délais d'exécution
 - c. gestion de projet
 - d. gestion du contrat
 - e. santé et sécurité
2. Un facteur de pondération de 20 points est attribué à chacun des cinq critères comme suit:
 - a. inacceptable: 0 à 5 points
 - b. non satisfaisant: 6 à 10 points
 - c. satisfaisant: 11 à 16 points
 - d. supérieur: 17 à 20 points
3. Les conséquences découlant de l'évaluation du rendement sont les suivantes :
 - a. Pour une cote globale de 85 p. 100 ou plus, une lettre de félicitation est envoyée à l'entrepreneur.
 - b. Pour une cote globale entre 51 p. 100 et 84 p. 100, une lettre type rencontre les attentes est envoyée à l'entrepreneur.
 - c. Pour une cote globale entre 30 p. 100 et 50 p. 100, une lettre d'avertissement est envoyée à l'entrepreneur indiquant que si, au cours des deux (2) prochaines années, sa cote de rendement est de 50 p. 100 ou moins

sur une autre évaluation, la firme pourrait être suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

- d. Pour une cote globale de moins de 30 p. 100, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.
- e. Pour une cote de 5 points ou moins pour un critère, une lettre de suspension est envoyée à l'entrepreneur indiquant que la firme est suspendue de toute nouvelle invitation à soumissionner de TPSGC pour des services de construction, des services d'architecture et de génie ou des services d'entretien des installations, de projets immobiliers, pour une période d'un an.

Le formulaire PWGSC-TPSGC 2913, Select - Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (FRERE), est utilisé pour évaluer le rendement.

CS06 INTERPRÉTATION

La Condition générale CG1.1.2 de la clause R2810D est modifié pour inclure les nouvelles terminologies suivantes

- « Services d'architecture et de génie » : services pour fournir une gamme de rapports d'enquêtes et de recommandations, la planification, la conception, la préparation ou la supervision de travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de restauration et inclut les services de gestion de contrats, de projets immobiliers.
- « Services de construction » : la construction, la réparation, la rénovation ou la restauration d'un ouvrage à l'exception d'un navire et qui comprend; la fourniture et l'érection d'une structure préfabriquée; le dragage; la démolition; les services environnementaux liés à un bien immobilier; ou, la location d'outillage destiné directement ou indirectement à l'exécution des services de construction mentionnés ci-dessus.
- « Services d'entretien d'installations » : services liés aux activités normalement associées à l'entretien d'une installation et le maintien des espaces, des structures et des infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une manière routinière, prévue ou anticipée pour éviter la défaillance et / ou la dégradation, incluant des services d'inspections, d'essais, d'entretien, de classification quant à l'état de fonctionnement, de réparations, de reconstruction et de remise en état, ainsi que la fourniture de services d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets, de déneigement, d'entretien des pelouses, de remplacement des revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de plomberie, de peinture, et autres petits travaux.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2014-06-26);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1		R2950D	(2015-02-25);
Conditions supplémentaires			
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Titre : Établissement de Beaver Creek – Divers travaux architecturaux, mécaniques et électriques dans l'immeuble BC-62
Projet : R.045086.002
l'emplacement : Gravenhurst, On

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse courriel : _____

Le Numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle _____
(si requis)

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ excluant les taxe(s) applicables.
(exprimé en chiffres)

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 12 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 2 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Nombre d'employés de l'entreprise: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

APPENDICE 3 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

CRITÈRES DE QUALIFICATION OBLIGATOIRES ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

1. Chaque soumissionnaire doit satisfaire aux critères suivants :
 - Être en activité et fournir des services depuis cinq (5) ans.
 - Avoir réalisé deux (2) projets similaires à titre d'entrepreneur général au cours des cinq (5) dernières années. On entend par projet similaire l'installation satisfaisante par l'entrepreneur de systèmes similaires (système d'alarme d'immeuble, appareils d'alarme incendie, travaux architecturaux) dans un établissement commercial ou institutionnel. Il peut s'agir d'une installation dans une nouvelle construction ou de travaux de rénovation dans une installation existante.
2. Les entrepreneurs en mécanique et en électricité désignés pour travailler dans le cadre de la présente demande de soumissions doivent satisfaire aux critères suivants :
 - Posséder cinq années d'expérience.
 - L'entrepreneur en électricité a acquis une expérience manifeste relative à l'installation de système d'alarme d'immeuble au cours des cinq (5) dernières années. Fournir un exemple d'une installation réussie d'un nouveau système d'alarme d'immeuble ou d'un système mis à niveau.
 - L'entrepreneur en mécanique doit avoir acquis une expérience manifeste relative aux pompes de puisard, aux systèmes de gicleurs, aux appareils d'alarme incendie et aux mises à niveau de la ventilation de chaudières au cours des cinq (5) dernières années. Fournir un exemple d'une installation réussie d'un système d'alarme incendie.
 - Avoir réalisé au moins deux (2) projets de rénovation de locaux commerciaux ou institutionnels dont le coût des travaux mécaniques ou électriques était de 30 000 \$ ou plus au cours des cinq (5) dernières années.
3. L'entrepreneur en architecture désigné pour travailler dans le cadre de la présente demande de soumissions doit satisfaire aux critères suivants :
 - Posséder trois (3) années d'expérience.
 - Avoir réalisé au moins un (1) projet de rénovation de locaux commerciaux ou institutionnels ou des travaux architecturaux connexes (travaux de rénovation ou de construction à l'intérieur et à l'extérieur) au cours des deux (2) dernières années. La portée du projet doit être semblable à celle indiquée dans la demande de soumissions, qui indique que les travaux comprennent la modification des lucarnes et la rénovation du plancher à l'intérieur.
4. Le soumissionnaire doit fournir, avec sa soumission, des renseignements qui démontrent qu'il satisfait aux critères susmentionnés (1, 2 et 3). Il doit remplir les formulaires inclus aux présentes ou envoyer une télécopie qui comporte tous les renseignements demandés aux présentes. Ces formulaires doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 (qualification).
 - Formulaire n° 1a – Renseignements sur l'entrepreneur
 - Formulaire n° 1b – Projets antérieurs (2 projets)

 - Formulaire n° 2a – Projet électrique antérieur – Mise à niveau et installation d'un système d'alarme d'immeuble
 - Formulaire n° 2b – Projets électriques antérieurs – Rénovation de locaux commerciaux ou institutionnels (2 projets)
 - Formulaire n° 2c – Expérience de l'entrepreneur en électricité
 - Formulaire n° 2d – Projet mécanique antérieur – Mise à niveau et installation d'un système d'alarme incendie
 - Formulaire n° 2e – Projets mécaniques antérieurs – Rénovation de locaux commerciaux ou institutionnels (2 projets)
 - Formulaire n° 2f – Expérience de l'entrepreneur en mécanique

 - Formulaire n° 3a – Projet architectural antérieur lié à des locaux commerciaux ou institutionnels (1 projet)
 - Formulaire n° 3b – Expérience de l'entrepreneur en architecture

Toute soumission qui ne contient pas les renseignements requis ou qui ne satisfait pas à tous les critères de qualification obligatoires susmentionnés sera jugée non conforme et sera rejetée d'emblée. L'enveloppe 2 (prix) de toute soumission jugée non conforme doit être retournée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 1a RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Nom de l'entreprise : _____

Adresse complète : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Nom de la personne-ressource : _____

Titre : _____

Principal domaine d'activité de
l'entreprise : _____

Nombre d'années d'expérience : _____

Je, soussigné, atteste que les renseignements fournis aux présentes sont exacts au meilleur de mes connaissances.
Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

Il est à noter que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus pour vérifier les renseignements fournis aux présentes.

**ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION
FORMULAIRE N° 1b
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – PROJETS ANTÉRIEURS**

PROJET N° 1

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur général dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature, nom, titre

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 1b ENTREPRENEUR GÉNÉRAL – PROJETS ANTÉRIEURS

PROJET N° 2

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur général dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature, nom, titre

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 2a ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ – PROJET ANTÉRIEUR

MISE À NIVEAU ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALARME D'IMMEUBLE

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur en mécanique dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 2b ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ – PROJETS ANTÉRIEURS

RÉNOVATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU INSTITUTIONNELS – PROJET 1

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur en mécanique dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 2b ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ – PROJETS ANTÉRIEURS

RÉNOVATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU INSTITUTIONNELS – PROJET 2

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur en mécanique dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION FORMULAIRE N° 2c

EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ

(Imprimer des copies pour chaque entrepreneur en électricité.)

2. Démontrer l'expérience de chaque entrepreneur en électricité comme suit :

L'entrepreneur en électricité désigné pour travailler dans le cadre de la présente demande de soumissions DOIT satisfaire aux critères suivants :

- Posséder cinq (5) années d'expérience.
- L'entrepreneur en électricité a acquis une expérience manifeste relative à l'installation de système d'alarme d'immeuble au cours des cinq (5) dernières années. Fournir un exemple d'une installation réussie d'un nouveau système d'alarme d'immeuble ou d'un système mis à niveau.
- Avoir réalisé au moins deux (2) projets de rénovation de locaux commerciaux ou institutionnels dont le coût de construction électrique était de 30 000 \$ ou plus au cours des cinq (5) dernières années.

Pour chaque entrepreneur en électricité, l'entrepreneur DOIT remplir la section « Renseignements sur l'entrepreneur en électricité ».

Renseignements sur l'entrepreneur en électricité (imprimer et joindre plus de copies au besoin)

Nom de l'entrepreneur : _____

Nombre d'années d'expérience : _____

Titre du projet : _____

Emplacement du projet : _____

Date d'achèvement du projet : _____

Description du projet : _____

Taille du projet : _____

Client du projet : _____

Coordonnées : Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Le projet a-t-il été réalisé au cours des cinq (5) dernières années? Oui (___) Non (___)

Je, soussigné, atteste que les renseignements fournis aux présentes sont exacts au meilleur de mes connaissances.

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

Il est à noter que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus pour vérifier les renseignements fournis aux présentes.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 2d ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE – PROJET ANTÉRIEUR

MISE À NIVEAU ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur en mécanique dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 2e ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE – PROJETS ANTÉRIEURS

RÉNOVATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU INSTITUTIONNELS – PROJET 1

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur en mécanique dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 2e ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE – PROJETS ANTÉRIEURS

RÉNOVATION DE LOCAUX COMMERCIAUX OU INSTITUTIONNELS – PROJET 2

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Taille du projet : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur en mécanique dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION FORMULAIRE N° 2f

EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE

(Imprimer des copies pour chaque entrepreneur en mécanique.)

2. Démontrer l'expérience de chaque entrepreneur en mécanique comme suit :

L'entrepreneur en mécanique désigné pour travailler dans le cadre de la présente demande de soumissions DOIT satisfaire aux critères suivants :

- Posséder cinq (5) années d'expérience.
- L'entrepreneur en mécanique doit avoir acquis une expérience manifeste relative aux pompes de puisard, aux systèmes de gicleurs, aux appareils d'alarme incendie et aux mises à niveau de la ventilation des chaudières au cours des cinq (5) dernières années. Fournir un exemple d'une installation réussie d'un système d'alarme incendie.
- Avoir réalisé au moins deux (2) projets de rénovation de locaux commerciaux ou institutionnels dont le coût de construction mécanique était de 30 000 \$ ou plus au cours des cinq (5) dernières années.

Pour chaque entrepreneur en mécanique, l'entrepreneur DOIT remplir la section « Renseignements sur l'entrepreneur en mécanique ».

Renseignements sur l'entrepreneur en mécanique (imprimer et joindre plus de copies au besoin)

Nom de l'entrepreneur : _____

Nombre d'années d'expérience : _____

Titre du projet : _____

Emplacement du projet : _____

Date d'achèvement du projet : _____

Description du projet : _____

Taille du projet : _____

Client du projet : _____

Coordonnées : Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Le projet a-t-il été réalisé au cours des cinq (5) dernières années? Oui (___) Non (___)

Je, soussigné, atteste que les renseignements fournis aux présentes sont exacts au meilleur de mes connaissances.

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

Il est à noter que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus pour vérifier les renseignements fournis aux présentes.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 3a ENTREPRENEUR EN ARCHITECTURE – PROJET ANTÉRIEUR

TRAVAUX DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS À CELUI-CI DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 [QUALIFICATION].)

Titre du projet : _____

Nom et lieu des travaux : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de tous les travaux : _____

Nom de l'architecte ou de l'ingénieur du
projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nom de la personne-ressource du client
du projet : _____

Numéro de téléphone : _____

Nous attestons par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur en architecture dans le cadre du projet indiqué ci-dessus.

Signature

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE QUALIFICATION

FORMULAIRE N° 3b EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRENEUR EN ARCHITECTURE

(Imprimer des copies pour chaque entrepreneur.)

3. Démontrer l'expérience de chaque entrepreneur en architecture comme suit :

- Posséder trois (3) années d'expérience.
- Avoir réalisé au moins un (1) projet de rénovation de locaux commerciaux ou institutionnels ou des travaux architecturaux connexes (travaux de rénovation ou de construction à l'intérieur et à l'extérieur) au cours des deux (2) dernières années. La portée du projet doit être semblable à celle indiquée dans la demande de soumissions, qui indique que les travaux comprennent la modification des lucarnes et la rénovation du plancher à l'intérieur.

Pour chaque entrepreneur en architecture, l'entrepreneur DOIT remplir la section « Renseignements sur l'entrepreneur en architecture ».

Renseignements sur l'entrepreneur en architecture (imprimer et joindre plus de copies au besoin)

Nom de l'entrepreneur : _____

Nombre d'années d'expérience : _____

Titre du projet : _____

Emplacement du projet : _____

Date d'achèvement du projet : _____

Description du projet : _____

Client du projet : _____

Coordonnées : Nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

Le projet a-t-il été réalisé au cours des deux (2) dernières années? Oui (___) Non (___)

Je, soussigné, atteste que les renseignements fournis aux présentes sont exacts au meilleur de mes connaissances.

Nom (en caractères d'imprimerie) : _____

Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

Il est à noter que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus pour vérifier les renseignements fournis aux présentes.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-172338/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw039

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.045086.002

File No. - N° du dossier
PWL-6-39140

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)

BUYANDSELL POUR VOIR LA PIÈCE JOINTE

ANNEXE C - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- 1) Conformément à la clause IG07 – Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			